

 Groupe hospitalier Paris Saint-Joseph	Gestion des prélèvements dans le cadre de l'urgence vitale	Indexation : Pole Médico-Technique- Biologie-GEN// PROC 003/09-02-09
		Nombre de pages :7 Date de création : 20-03-2008 Nombre d'exemplaires :1+ 8
	Emetteur :	Localisation :classeur Réception St Jo et NDBS, Classeur préanalytique biochimie usuel et hemato, Classeur général St Jo et NDBS, classeurs de garde St jo et NDBS +1/personne
	Texte de référence :	
	Rédigée par : C. Couteaud, F. Courillon, P Cudek, Laplanche, S. Ohana ,P. Sorel,D Mendez	
	Vérifiée par	
	Validée par : M. Février,S Laplanche,F Courillon	<i>Signature</i>
	Approuvée par :C Couteaud	<i>Signature</i>

Objet :

L'urgence vitale devant être gérée avant toute autre demande d'examens, ce document a pour but d'expliquer la gestion de la prise en charge des prélèvements Urgents dans le cadre de l'urgence vitale.

Ces urgences doivent être remises en main propre à un personnel du laboratoire (agent administratif de la réception, secrétaire, technicien, cadre ou biologiste) qui doit lui même les gérer et/ou les confier à un collègue en main propre.

Les Biologistes de signature **doivent être avertis** des urgences vitales directement ou via leur DECT.

1. Domaine d'application :

Ce mode opératoire concerne : Tout le personnel de la réception, les agents du Tri, les techniciens, les cadres et les Biologistes.

Tout renseignement écrit ou transmis oralement (par appel téléphonique ou lors de la dépose du prélèvement) concernant une urgence vitale engage la responsabilité de celui l'ayant eu en sa possession.

2. Modification :

Type de modification	Date mise en application	Auteur de la modification
• modification indexation	09 02 09	C Couteaud

Documents de référence :

Guide de Bonne Exécution des Analyses de biologie médicale (GBEA). *Arrêté du 26 novembre 1999 relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale modifié par arrêté du 26 avril 2002.*

Documents joints: seront joints secondairement les modes opératoires techniques en urgence des paillasses concernées

3. Les différentes étapes du circuit

3.1 Définition et présentation des urgences vitales

- Les urgences vitales de la maternité de NDBS sont toutes accompagnées d'un tampon rouge " Urgence vitale".
Il s'agit dans la grande majorité des cas des Hémorragies du post- partum des pré-eclampsies, HELLP Syndrome.
- Les autres urgences vitales peuvent correspondre à des arrêts cardiaques, des syndromes hémorragiques
Les analyses concernées sont : pH, K, Hb, Hémostase, Gaz du sang, toxiques sanguins.

3.2 Réception

La réception d'une urgence vitale **se fait en main propre** par un personnel du laboratoire (agent administratif de la réception, secrétaire, technicien, cadre ou biologiste).

La personne assurant cette réception doit :

- Mettre son nom sur le bon de demande
- L'heure de réception

3.3 Enregistrement

L'enregistrement est immédiat dans Dxlab

☞ Si le bon ne peut être scanné, l'enregistrement se fait en manuel en cochant la case urgence

☞ En cas de panne de Dxlab la demande est donnée en technique avant enregistrement informatique. Les techniciens lanceront les dosages manuellement sans code à barre

- **NB:** Pour les hémorragies du post partum (quelque soit ce qui est coché sur le bon) enregistrer systématiquement TP, TCA, Fib ,DDIM.

3.4 Transmission de la demande et des prélèvements en technique

- La transmission est directe sans passage au TRI
- Les tubes sont **immédiatement étiquetés et donnés en main propre aux paillasses concernées**
- Le bon de demande est alors transmis **au biologiste de signature** dans le bureau de validation et celui ci est **averti** si nécessaire par son DECT s'il est absent du bureau.

3.5 Réalisation des dosages et délai de rendu des résultats

a) Cytologie

- Tube EDTA agité et passé immédiatement en urgence.

NG rendu dans les 15 minutes depuis réception *

📞 Résultat systématiquement téléphoné par le technicien

- En cas de thrombopénie < 150 000 non connue

👉 En présence d'un tube citraté dédié, passer les plaquettes sur citrate et rendre le chiffre selon les consignes en vigueur

👉 En l'absence de tube citraté : faire une lame et coloration rapide pour recherche d'éventuels agrégats.

NG + vérification thrombopénie rendu dans les 20 minutes depuis réception *

📞 Résultat systématiquement téléphoné par le technicien

b) Gaz du sang

- Gaz du sang homogénéisé et passé immédiatement

GDS rendu dans les 10 minutes depuis réception *

📞 Résultat systématiquement téléphoné par le technicien

c) Hémostase

- Centrifugation immédiate de 15 minutes à température ambiante
- Sortir pour les hémorragies du post partum le coffret Ddim latex du réfrigérateur
- Passage en urgence sur l'appareil disponible TP- TCA -Fibr et DDim

TP – TCA - Fibr rendu dans les 30 / 35 minutes depuis réception *

DDIM Stago rendu dans les 30 / 35 minutes depuis réception

📞 Résultat systématiquement téléphoné par le technicien

- **Test manuel latex D Dim et hémostase complémentaire rendu dans l'heure ***

d) Chimie

- Centrifugation immédiate de 10 minutes
- Passage en urgence sur l'appareil disponible (pour l' AU passer sur la tourelle urgence Stat en position 4 à 17 pour les tubes de sang)

K,NA ,CL. rendus dans les 20 minutes depuis réception *

Reste chimie + toxiques sanguins rendus dans les 35 minutes depuis réception *

📞 Résultat systématiquement téléphoné par le technicien

*** toute difficulté engendrant un risque de non respect de ces délais entre réception et rendu du résultat doit être signalée au biologiste de signature, à l'interne de garde ou Biologiste d'astreinte qui se mettra en rapport avec le médecin .**

e) Groupe – RAI

➤ **St Michel / NDBS**

- En cas d'urgence vitale des culots de sang O rh neg sont disponible dans les dépôts d'urgence (voir procédure dédiée)
- Tel directement Sodiser :tel 19 (pour acheminement groupe sanguins Rai sur St Joseph (transport de sang en urgence délai < 20 minutes)

➤ **St Joseph**

- Urgence immédiate : réalisation phénotype sur sang total en Urgence et délivrance sang O Rh correspondant (voir procédure dédiée banque du sang)
- Urgence vitale (<30 minutes): réalisation d'un groupe sanguin et délivrance de sang (voir procédure dédiée banque du sang)
- Urgence < 2 heures : réalisation du groupe et des Rai avant délivrance (voir procédure dédiée banque du sang)

3.6 Validation Biologique et transmission des résultats dans le service

- **Présence d'un biologiste senior et/ ou interne (interne sur St Joseph)**

- Le biologiste valide le bilan
- L'édite
- Le faxe en urgence dans le service
- Appose le tampon fax sur le compte - rendu
- Agrafe le récépissé de fax au bon de demande

NB : le fax du Site St Joseph sera équipé dès que possible d'un récépissé ; dans l'attente marqué l'heure du fax à la main sur bilan.

- **Absence de Biologiste senior et/ou interne (nuit et dimanche sur NDBS)**

- Le technicien sort le bilan
- Le faxe
- Appose le tampon fax sur le Compte -rendu
- Agrafe le récépissé de fax au bilan pour le biologiste du lendemain

A, S
T
C, B

Réception d'un prélèvement urgent

Mettre son nom et heure sur le bon

A, S
T
C, B

Enregistrement immédiat dans Dxlabs
Par la personne l'ayant réceptionné

Si panne Dxlabs
transmission directe

Hémorragie post partum
obligatoirement
TP, TCA, Fibr, DDIM

A, S
T
C, B

Transmission techniciens

T

Etiquetage immédiat,
sans passer par le TRI

T

Transmission techniciens paillasse

T

**Biologiste de signature averti
feuille verte à la signature**

T

CYTOLOGIE *
Résultat rendu < 15 min
Si thrombopénie à vérifier:
rendu < 20 min

GAZ DU SANG *
Résultat rendu < 10 min

HEMOSTASE *
Résultat rendu < 30/35 min
complément : < 1 heure

CHIMIE *
ions < 20 min
Le reste < 35 min
Toxiques sanguins < 35 min

T
Ou B

Résultat téléphoné impérativement par technicien
Noter heure et nom de la personne contactée dans DXLAB

T

Présence biologiste
Senior ou interne ?
oui non

T

Edition de garde forcée

T

Résultat faxé
Récépissé agrafé à la demande

B

Biologiste de signature prévenu

Résultat validé biologiquement
Le lendemain

B

Résultat validé biologiquement
et faxé

Récépissé de fax conservé

* toute difficulté engendrant un risque de non respect de ces délais doit être signalée au biologiste de signature, à l'interne de garde ou Biologiste d'astreinte qui se mettra en rapport avec le médecin

A= Agent administratif, S= secrétaire, T= technicien, C= cadre, B= Biologiste